

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU SÉANCE DU 11 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, à 20 heures 30, le Conseil municipal de Salles-la-Source, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Louis ALIBERT, Maire.

Présents : Emilienne MARRE, Olivier BRU, Bernard CAUSSE, Corinne PANISSIÉ, Nadine GINESTET, Adjoint

Philippe BERLOTTI, Sylvie DUGUÉ-BOYER, Nicole DUPUY, Christel LAYROL-PITORSON, Olivia MAILLEBUAU, Jean-Jacques MANDON, Aurélien MAZUC, Fabienne MOARÈS, Jean-Louis REYNÈS, conseillers municipaux.

Représentés :

Caroline CREPON-PILLONE a donné pouvoir à Olivia MAILLEBUAU.

Stéphane PERRIN a donné pouvoir à Olivier BRU.

Absents : Franck ALIBERT, Lucie ENCAUSSE.

☞☞☞☞☞

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour.

Monsieur Olivier BRU est nommé secrétaire.

✓ Approbation du compte rendu du précédent Conseil municipal :
Approuvé à l'unanimité.

✓ Les décisions du Maire : présentation des DIA

07/03/2024	GUINOT Daniel	La Carnicousie	BC 575
25/03/2024	BOUISSOU Christiane	Séveyrac	BC 419, BC 591, BC 592
03/04/2024	GALIERE Patrice	Saint-Laurent	BH 52, BH 53, BH 112

Olivia Maillebauu indique qu'une pergola bioclimatique a été construite sur la maison Galière sans autorisation. Elle demande si une régularisation a été faite ou peut être encore faite. Le secrétariat vérifiera.

☞☞☞☞☞

Délibération n°20240411 - 1

DEMANDE DE SUBVENTION « BATTEMENT PAR MUSIQUE »

Madame PANISSIÉ, Adjointe en charge de la Culture présente au Conseil Municipal la demande de subvention pour le festival « Battements par musique » qui se produira les 21 et 22 août 2024 au Château de Billorgues.

Elle présente le budget prévisionnel et le montant de la demande qui s'élève à 6 000 €.

La commission réunie le 26 mars a émis un avis défavorable à cette demande.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés donne également un avis défavorable.

☞☞☞☞☞

Délibération n°20240411 - 2

**ENTRETIEN ACEP 2024 carto n° 32587 EntEP-24-036 - Rénovation globale EP 2024 -
SALLES LA SOURCE**

TAUX D'IMPOSITION 2024

Considérant que les taux d'imposition pour l'année 2023 s'établissaient de la manière suivante :

- Taxe sur le foncier bâti : 34.98%
- Taxe sur le foncier non bâti : 77.45 %
- Taxe d'habitation : 7.11 %

Monsieur Bru, Adjoint en charge des finances, précise que les bases fiscales ont augmenté de 3.9 %. Après avis de la Commission finances, il propose au Conseil municipal d'augmenter les taux du foncier bâti et non bâti de 1% et de passer le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 7.58%.

Les taux 2024 s'établiraient comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : 35.33%
- Taxe sur le foncier non bâti : 78.22 %
- Taxe d'habitation : 7.58 %

Jean-Jacques Mandon indique que les bases d'imposition ont augmenté fortement l'an passé et augmentent encore cette année. Les taux ne devraient pas augmenter cette année.

Bernard Causse indique que nous avons les taux les plus bas de la Communauté de Communes

Jean-Jacques Mandon répond que certaines de ces communes n'ont pas augmenté les taux. Si l'on veut être responsable, il faut regarder la dépense et il invite le conseil à être plus vigilant.

Emilienne Marre et Olivier Bru indiquent que les dépenses sont faites au service des administrés dont les besoins sont croissants. Les charges augmentent.

Olivia Maillebauu demande si l'on est à jour des résidences secondaires.

Emilienne Marre indique qu'un gros travail a été fait par la Commission des Impôts et qu'elle a demandé la liste des maisons vacantes aux services des impôts.

Olivia Maillebauu s'interroge sur le mécontentement de la population en cas de hausse.

Jean-Jacques Mandon s'oppose à l'augmentation des taux.

Olivia Maillebauu et Caroline Crépon-Pilonne s'abstiennent.

Le Conseil municipal, par 14 Voix Pour, 1 voix Contre et 2 Abstentions, vote les taux tels que proposés.

☺☺☺☺☺

BUDGET 2024

Sur proposition de Monsieur Bru, Adjoint en charge des finances, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 14 Voix Pour et 3 Abstentions vote le budget primitif 2024 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement	2 017 202.45 €
Section d'investissement	3 379 762.19 €

☺☺☺☺☺

FONGIBILITÉ DES CRÉDITS BP 2024

Le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil Municipal de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de

chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

Lorsque l'autorisation lui est donnée, le Maire rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

Il est proposé d'adopter cette disposition de souplesse budgétaire, qui permettra de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Vu :

- L'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Les instructions budgétaires et comptables de la nomenclature M57 ;

Considérant que :

- La collectivité a adopté la nomenclature M57 au 1er janvier 2024 ;

☞☞☞☞☞

La séance est levée à 21H50.

☞☞☞☞☞

Échanges

☞ Olivia Maillebauu demande s'il est possible d'avoir communication du coût total de l'aménagement de La Payroulette.

☞ Olivia Maillebauu indique que lors des Journées des métiers d'Arts elle a rencontré les membres du collectif qui cherchent un local pour faire un lieu de regroupement pour tous les artistes et un lieu de résidences. Elle évoque la possibilité de mettre à disposition l'Ancien atelier sous la salle des fêtes. Monsieur le Maire répond que ce local est actuellement loué. Il se rapprochera du collectif.

☞ Philippe Bertolotti demande où en est la définition des ADER. Monsieur le Maire répond que l'ensemble des Communes de la Communauté de Communes a fait le choix de ne pas répondre pour l'instant. La commune est invitée à un RDV d'AKUO avec la Communauté de Communes. La Commune sera présente. Olivia Maillebauu pense qu'il vaut peut-être mieux un représentant autre que le Maire.

☞ Philippe Bertolotti demande où en est le dossier de la couverture défectueuse de l'école. La phase 2 a été bien posée. Les réserves ne seront pas levées. Pour l'instant aucune négociation avec le couvreur n'est intervenue.